



Année scolaire 2008-2009

COMMISSION D'ADMISSION ET D'EQUIVALENCE

Commission des lundi 19 ou mardi 20 mai 2008

Réservé à l'administration : pour année scolaire 2008-2009

Jury n° Salle : pré-sélection oui non

Notes et appréciations :

Décision : Admis Refusé Année : Signature du jury :

MERCI D'ÉCRIRE EN **MAJUSCULES**

NOM : Prénom :

né(e) le : à (Ville/N° Dpt/Pays) : nationalité :

sexe : masculin féminin - situation de famille : marié(e) célibataire

Adresse du candidat :

.....

Code postal : Ville : téléphone :

téléphone portable : adresse mail :

Etudes secondaires

baccalauréat - série : obtenu le :

Etudes supérieures – établissement(s) universitaire(s) fréquenté(s)

Discipline et niveau :

Diplôme(s) ou titre(s) et année(s) d'obtention(s) :

Avez-vous déjà obtenu une bourse d'études dans l'enseignement supérieur oui non année (s) :

Préparation artistique – Ecole : année(s) :

Ecole(s) d'art fréquentée(s) **en France** :

1^{ère} année obtenu le : à obtenir en 2008 (bourse obtenue oui non)

C.E.A.P. obtenu le : à obtenir en 2008 (bourse obtenue oui non)

D.N.A.P. obtenu le : à obtenir en 2008 (bourse obtenue oui non)

C.E.S.A.P. obtenu le : à obtenir en 2008 (bourse obtenue oui non)

Ecole(s) d'art fréquentée(s) **à l'étranger** : Année(s) :

Diplôme(s) ou titre(s) obtenus(s) **à l'étranger** : Année(s) :

Nom du Père :
Adresse de résidence du Père :
.....
Téléphone : Portable :
Nom de la Mère (si différent) :
Adresse de résidence de la mère (si différente) :
.....
Téléphone : Portable :
.....
Profession du Père :
Profession de la Mère :
Nombre de frères et sœurs :

date :

signature du candidat :

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1 - une lettre de motivation.
- 2 - 1 photo d'identité récente (format standard) à coller sur la présente fiche.
- 3 - 2 timbres autocollants pour lettre de moins de 20 g (0,54 € actuellement) ou coupons internationaux.
- 4 - photocopie du BAC (ou équivalent pour les étrangers) et autres diplômes d'art obtenus.
- 5 - photocopie d'une pièce d'identité (carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour)
- 6 - dossier scolaire ou certificat de scolarité – justificatif des U.V. obtenues et/ou DNAP.
- 7 - dossier de travaux personnels en format A4 ou photos. (indispensable pour la présélection).
- 8 - l'accusé de réception du dossier ci-joint, libellé et timbré.(sauf pour les téléchargements)

Tout dossier incomplet sera non valable pour concourir !

Les candidats autorisés à concourir recevront une convocation au début du mois de mai 2007 leur demandant également les frais d'inscription à cette commission (27 €).

Les convocations sont nominatives, aucune modification de date ne peut être accordée, sauf sur demande avec pièces justificatives jointes à ce présent dossier.

(NB : le dossier personnel, les documents administratifs ou autres ne seront pas restitués sauf si le dossier est accompagné de l'enveloppe de réexpédition affranchie en fonction du poids expédié

A RETOURNER AVANT LE 14 AVRIL 2008

(cachet de la poste faisant foi)

à :

**Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nice
villa arson
secrétariat pédagogique
20, avenue stephen liegeard
f-06105 NICE cedex 2**

tél. : 04 92 07 73 70 – fax : 04 93 84 41 55



Si vous êtes étudiant, titulaire de diplôme(s) étranger(s),

- ❶ vous devez envoyer ce dossier qui sera évalué par la commission de pré-sélection.
- ❷ vous devez fournir impérativement, au moment de l'inscription, une photocopie de chaque diplôme (bac ou équivalent, études d'art), traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- ❸ vous devez également fournir une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à votre établissement d'origine.
- ❹ De plus, vous devez vous soumettre à un test de connaissance du français (TCF de niveau 2) qui peut être passé à l'étranger dans les institutions habilitées, telles que les ambassades de France, les alliances françaises, le consulat général de France, les universités... ou en France, dans les centres agréés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP).
Seuls les étudiants en possession de ce document à la date des épreuves pourront être recrutés.

La Commission Nationale d'Equivalence validera la décision de l'école lors de sa session de septembre 2008